## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2013

## **Tractanda**

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2013
- 2. Comptes 2012
  - 2.1. Comptes de fonctionnement
  - 2.2. Comptes d'investissement
  - 2.3. Rapport de la commission financière
  - 2.4. Approbation des comptes
- 3. Divers

## Présidence: M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h02. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable que les personnes qui n'ont pas le droit de vote s'annoncent en levant la main, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a remarques concernant le choix des scrutateurs. Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

MM. Gérald Maendly, Stéphane Joye, Cédric Blanc et Albert Cotting dénombrent 115 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 58

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour

# 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2013

Le Président indique que le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2013 au caférestaurant des Arbognes ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Il demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal.

- M. Thierry Bussard de Mannens cite un passage du procès-verbal, à la page 7, reproduit ci-après :
- « Le Président répond que les chiffres (des recettes fiscales inscrites au budget) sont fournis par le Service des communes qui établit une statistique des cotes d'impôt par commune »
- M. Thierry Bussard indique que ce n'est pas par commune, mais en fait qu'il s'agit d'une statistique cantonale de la cote d'impôt. Il estime que cette modification est importante.
- M. Thierry Bussard fait une  $2^{\text{ème}}$  remarque en citant un passage en page 12 du procès-verbal, reproduit ci-après :
- « M. Anton Zimmermann de Montagny-la-Ville estime que l'Assemblée communale a voté sur une base erronée, c'est-à-dire sur des recettes fiscales surévaluées. Il demande de stopper les investissements tout de suite. L'Assemblée communale peut décider maintenant ».
- M. Thierry Bussard relève la réponse qu'a donnée le Président à cette remarque, reproduite ciaprès :
- « Le Président répond que l'on ne peut pas le faire, légalement ce n'est pas possible »
- M. Thierry Bussard reconnaît la justesse de la réponse du Président lors de l'Assemblée communale du 27 mai 2013, mais regrette que le Conseil communal, en vertu de l'article 20 de la loi sur les communes, lequel stipule que le Conseil communal est le seul à pouvoir proposer à l'Assemblée communale de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de cette assemblée dans les trois ans qui précèdent, n'ait pas prévu de mettre à l'ordre du jour une reconsidération des investissements acceptés par l'Assemblée communale.

Le Président prend bonne note des deux remarques émises par M. Thierry Bussard. Il demande s'il y a d'autres remarques.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote en demandant aux personnes qui acceptent le procès-verbal du 27 mais 2013 de s'exprimer en levant la main.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2013 est approuvé à la majorité, par 72 avis favorables exprimés.

Le Président remercie l'Assemblée communale et donne la parole à M. Mauro Maimone, pour la présentation des comptes 2012.

# 2. <u>Comptes 2012</u>

M. Mauro Maimone procède à la lecture de la récapitulation des comptes 2012. Il demande de se référer aux informations contenues dans le bulletin communal no 24 qui a tenu lieu de convocation pour l'Assemblée communale du 27 mai 2013 :

## **Compte de fonctionnement**

Fr. 4'752'641.13 en charges

Fr. 4'030'803.44 en produits

Fr. 721'837.69 déficit 2012

Fr. 67'074.95 déficit selon le budget 2012

## Compte d'investissement

Fr. 531'121.95 en dépenses

Fr. 16'427.35 en recettes

Fr. 514'694.60 excédent de dépenses 2012

Fr. 1'774'998.60 excédent de dépenses selon le budget 2012

Le montant de la dette se situe à Fr. 9'330'387.06. Cela représente une dette par habitant de Fr. 4'443.05 au 31.12.2012. M. Mauro Maimone précise encore la dette par habitant :

de la commune au 31.12.2011 : Fr. 4'314.80
des communes du district au 31.12.2010 : Fr. 4'435.00
des communes du canton au 31.12.2010 : Fr. 2'955.00

M. Mauro Maimone continue la présentation en citant les totaux des chapitres du compte de fonctionnement, tel que publié dans le bulletin communal no 24 :

Chapitre	Charges	Produits	Résultat
0	783'864.70	159'579.28	- 624'285.42
1	153'159.45	68'783.50	- 84'375.95
2	2'394'073.60	253'789.10	- 2'140'284.50
3	129'151.15	4'000.00	- 125'151.15
4	587'062.95	4'797.45	- 582'265.50
5	806'213.55	25'958.55	- 780'255.00
6	513'908.05	117'413.89	- 396'494.16
7	901'999.05	882'469.60	- 19'529.45
8	5'454.30	14'439.10	+ 8'984.80
9	1'133'438.51	5'155'257.15	+ 4'021'818.64

Arrivé en fin de présentation, M. Mauro Maimone cite les totaux du compte de fonctionnement.

## **Compte de fonctionnement**

Fr. 4'752'641.13 en charges

Fr. 4'030'803.44 en produits Fr. 721'837.69 déficit 2012 M. Mauro Maimone continue sa présentation par la projection de graphiques destinée à mieux appréhender la situation. Il s'agit notamment de tableaux sur les écarts entre les comptes et le budget, sur l'évolution des recettes fiscales, les rentrées fiscales selon l'âge, sur l'évolution des résultats comptables de 2006 à 2012 et sur la gestion des débiteurs.

Les écarts entre les comptes 2012 et le budget de la même année démontrent que l'écart le plus important se situe au chapitre 9, soit Fr. 693.358.31 en moins. Par contre des chapitres 0 à 8, l'écart cumulé présente un bénéfice de Fr. 38'595.57. Cela démontre à quel point le résultat négatif est consécutif à une forte variation dans les recettes fiscales.

L'évolution des recettes fiscales, mise en comparaison de l'évolution de la population résidente, indique que malgré une augmentation de plus de 110 habitants entre 2007 et 2012, soit 5 % de hausse environ, les recettes fiscales ont diminué de Fr. 150'000.00, soit 5 % de baisse environ.

Le résultat avant amortissement démontre que de 2006 à 2010, le bénéfice accumulé se monte à Fr. 1'555'858.76. Les pertes cumulées de 2011 et 2012 totalisent Fr. 1'016'500.07

Les créances ouvertes à l'administration datent de 2007 pour la plus ancienne. Les totaux par année représentent les montants suivants :

Année	Montant
2007	1'393.55
2008	9'060.80
2009	10'036.65
2010	24'559.95
2011	84'826.40
2012	112'392.20
Total	242'269.55

Une partie des créances 2012 étant relativement récente, elles seront encaissées par le biais de procédure d'encaissement en cours. C'est pourquoi, le montant de la réserve pour pertes sur débiteurs se monte à Fr. 175'000.00 au bilan.

M. Mauro Maimone présente ensuite, comme demandé lors de la précédente Assemblée communale, la répartition par classe d'âge de l'encaissement en 2012 de l'impôt 2011 sur le revenu et la fortune.

Année naissance	Âge	Revenu	Fortune	Nombre
1976 à 1994	17 - 35 ans	410'245.95	3'084.65	200
1946 à 1975	36 - 65 ans	1'920'326.05	90'518.20	512
1914 à 1945	66 - 97 ans	410'835.20	48'330.70	197
TOTAL		2'741'407.20	141'933.55	909

M. Mauro Maimone enchaîne directement avec la présentation du compte d'investissement 2012, sans présenter les objets un par un, cette tâche ayant été déjà faite lors de l'Assemblée communale précédente du 27 mai 2013. Il rappelle néanmoins la récapitulation du compte d'investissement :

## **Compte d'investissement**

Fr. 531'121.95 en dépenses

Fr. 16'427.35 en recettes

Fr. 514'694.60 excédent de dépenses 2012

Fr. 1'774'998.60 excédent de dépenses selon le budget 2012

M. Mauro Maimone est arrivé à la fin de la présentation des comptes 2012 et rend la parole au Président.

Le Président remercie M. Maimone pour sa présentation et donne la parole à M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière sur les comptes 2012 reproduit ci-après.

## **COMPTES 2012**

# Rapport de la Commission financière

Sur la base du rapport de l'Audit établi par MGI Group fiduciaire SA, à Givisiez et après cinq séances avec le Conseil communal, dont une au Service des communes à Fribourg, nous constatons que la comptabilité est tenue avec exactitude.

Le compte de fonctionnement clôture avec une perte de Fr. 721'837.69 en comparaison à celle budgétée à Fr. 67'074.95.

Comme l'année 2011, nous constatons une bonne tenue du budget 2012 pour les huit premiers chapitres du compte de fonctionnement. En effet, la différence entre le budget et les comptes 2012 représente un bonus de Fr. 38'595.57.

La perte de cet exercice est, à nouveau, due à une diminution des entrées fiscales et plus particulièrement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La différence entre les chiffres communiqués par l'Etat de Fribourg (servant de base à l'établissement du budget) et le montant réellement encaissé représente un manco de plus de Fr. 550'000.00.

Il faut relever que la structure des habitants de notre commune ne favorise pas les entrées d'impôts. Les chiffres des statistiques pour l'année 2010, communiqués par la Direction des finances, en témoignent :

- le district de la Broye a la plus faible rentrée fiscale par habitant, soit Fr. 2'309.00
- seules 8 des 31 communes du district de la Broye encaissent moins d'impôts que notre commune dont le chiffre s'élève à Fr. 1'940.00 par habitant.

Nous avons aussi constaté que les contribuables de notre commune ont bien usé des possibilités qui leur sont données pour réduire leur charge fiscale. Il s'agit notamment des déductions à titre de rachat de prévoyance ou de frais d'entretien d'immeubles.

Nous n'apporterons pas d'explications supplémentaires à celles développées tout à l'heure par le Conseil communal étant donné que tous les intervenants, y compris le Service des communes, sont arrivés au même constat développé et commenté dans les paragraphes précédents.

Avec la collaboration des instances communales, nous allons entreprendre diverses actions au cours des prochaines années :

- étude par chaque conseiller des potentiels d'économies dans son propre dicastère.
- établir des priorités concernant les investissements à réaliser. Un étalement dans le temps sera certainement nécessaire.
- promouvoir l'arrivée de nouvelles personnes morales sur les zones prévues à cet effet.
- adaptations des sources de revenus en matière fiscale pour 2014.

Le but de ces actions doit nous rapprocher de l'équilibre financier tout en prenant en considération divers paramètres dont notamment la progression des rentrées découlant de la péréquation financière qui aujourd'hui est calculée sur les années 2008-2009-2010, fortement bénéficiaires pour notre commune.

Dès maintenant, nos priorités seront les suivantes :

- analyser les propositions du Conseil communal sur une adaptation du taux d'impôt prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- examiner la mise à jour de la planification financière
- collaborer étroitement dans l'établissement du budget 2014
- suivre les investissements autofinancés déjà votés, et à réaliser.

Afin de pouvoir répondre aux exigences liées au développement de notre commune, nous estimons qu'il serait inapproprié de suspendre les investissements. Il semble plus judicieux, dans un souci de maintien de la qualité des services aujourd'hui fournies par notre commune, d'augmenter les revenus dans les limites des taux d'impôt des communes ayant connu de semblables résultats.

Sur la base de ces constatations, nous approuvons les conclusions du rapport de l'Organe de révision externe et recommandons l'approbation des comptes 2012 par l'Assemblée communale.

Montagny, le 17 avril 2013

### La Commission financière

Patrick Neuhaus Monique Gründler Alexandre Perriard

Arrivé en fin de lecture le Président de la commission financière rend la parole au Président qui remercie, comme à l'accoutumée, la commission financière pour son active collaboration.

Se référant à la précédente Assemblée communale, durant laquelle le Conseil communal a répondu à de nombreuses questions, le Président demande s'il y a de nouvelles questions ou remarques concernant les comptes 2012.

M. Thierry Bussard de Mannens regrette que pour cette présente Assemblée communale, le Conseil communal n'ait rien proposé de nouveau. Pourtant, il est bien mentionné dans le procès-verbal du 27

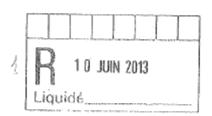
mai dernier, que plusieurs personnes se sont opposées et se sont indignées lorsque le Président a indiqué, après le refus, que le Conseil communal représenterait les mêmes comptes. Il se montre stupéfait que le Conseil communal n'ait rien de nouveau à proposer.

Le Président répond qu'il n'est pas possible de modifier les comptes. Cela a été déjà répété, les comptes représentent une situation réelle qui ne peut pas être changée.

M. Thierry Bussard cite les propos du Président à Radio Fribourg, au lendemain de l'Assemblée du 27 mai dernier. Il a notamment indiqué au journaliste « qu'il ne savait pas quel signe l'Assemblée communale a voulu donner avec le refus des comptes 2012, car les comptes sont les comptes, il n'y a pas d'autre solution que de les accepter ». Le Président a encore indiqué « qu'il s'agissait, pour lui, plutôt d'un règlement de compte contre le Syndic et l'administration communale ». Après avoir entendu cela, M. Thierry Bussard s'est montré très surpris et, du coup, il a écrit un courrier à la Préfecture avec le soutien écrit d'une trentaine de citoyens, courrier qu'il lit dans son entier avec l'accord du Président.

Thierry Bussard, Rte des Planches 2, 1775 Mannens Tél. : +41 79 668 75 62 Prof. : +41 26 305 20 73

# COPIE



#### RECOMMANDE

Préfecture de la Broye A l'att. de M. le Préfet Ch. du Donjon 1 1470 Estavayer-le-Lac

Mannens le 6 juin 2013

## Assemblée communale du 27 mai 2013 de la commune de Montagny

Monsieur Le Préfet.

Le lundi 27 mai 2013, l'assemblée communale de la commune de Montagny s'est déroulée au restaurant des Arbognes en présence de 98 personnes y compris le Conseil communal. Au nom d'un certain nombre de citoyens, je me permets de vous écrire pour vous relater certains faits et vous poser quelques questions. La séance a été assez houleuse et beaucoup de questions ont été posées avec des réponses qui n'ont guère satisfait la majorité des citoyens et n'ont pas toujours été très claires. Je ne vais pas vous relater ici tous les faits de cette assemblée. Comme vous le savez déjà les citoyens ont refusé d'approuver les comptes par 51 voies contre 34 et 6 bulletins blancs, ce qui représente plus de 56% des personnes présentes. Le ras le bol et la colère de beaucoup de personnes se fait sentir. En 2011 notre commune a fait une perte de Fr. 294'662.- et en 2012 une perte budgétisée à Fr. 67'074.95 s'est transformée au final en un déficit de Fr. 721'837.- ceci sur les comptes de fonctionnement. Pour le budget 2013, une perte de Fr. 339'505.40 est annoncée, ce qui est déjà un montant important. Mais, si on analyse du plus prêt les entrées d'impôts prévues sur les revenus au compte 900.400.0, le Conseil communal a certes diminué les recettes fiscales, mais pas assez en comparaison de la diminution des entrées de ces 2 demières années. Donc, si celles-ci sont équivalentes aux comptes 2012, ce qu'on peut imaginer selon les graphiques présentés lors de l'assemblée, on peut déjà estimer un déficit supplémentaire d'environ Fr. 350'000.-Ajouté à celui initial de Fr. 339'505.40, une perte totale de presque Fr. 690'000.- est à prévoir pour les comptes de fonctionnement 2013. Si ces prévisions s'avèrent exactes, le déficit total de la commune sur ces trois dernières années s'élèvera à plus de Fr. 1'700'000.- et ce, uniquement pour le budget de fonctionnement.

J'en viens maintenant aux questions que nous souhaitons vous poser. Les comptes n'ayant pas été validés, que va-t-il se passer maintenant ? Certes les comptes de

fonctionnement ne pourront pas être changés, nous en sommes conscients. Cependant, les comptes d'investissement avec des reports prévus pour certains travaux ne peuvent-il pas être gelés momentanément voir peut-être même annulés ? Nous concevons que certains investissements sont nécessaires et indispensables, mais peut-être pas tous. D'autre part, est-ce que le budget 2013 peut être revu et corrigé sachant qu'il a été approuvé en assemblée du 10 décembre 2012 sans connaître l'erreur d'estimation des entrées d'impôts ?

Sur le budget 2013, des investissements ne sont peut-être pas indispensables dans l'immédiat, ce qui en résulterait une économie. D'autre part, à l'heure où le canton annonce des restrictions budgétaires et peut-être même des diminutions salariales, la commune de Montagny dans les chiffres rouges depuis 2 ans et avec un budget déficitaire important annoncé pour 2013 augmente la masse salariale de ses employés et les indemnités du Conseil communal de manière excessive, à notre avis, avec les charges sociales qui en découlent.

Notre seul but par le refus des comptes 2012 et par cette missive n'est pas de discréditer ou d'attaquer le Conseil communal mais bien de faire réagir nos élus et de trouver des solutions rapidement avant que notre commune ne se retrouve dans une situation catastrophique. C'est pour cela qu'avant toutes augmentations d'impôts, que nous savons inévitables, nous souhaitons que des propositions concrètes et chiffrées d'économies soient faites rapidement concernant les comptes d'investissement 2012 et 2013, et bien sûre pour le budget 2014.

En espérant vivement avoir été compris dans notre démarche et que vous puissiez nous donner des réponses à nos questions, nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Au nom d'un nombre de citoyens mécontents

Thierry-Bussard

Annexe : liste d'une partie des citoyens soutenant cette missive

Copie : - M. Gérald Mutrux, chef du service des communes

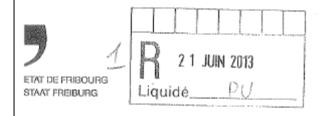
- M. Ballaman, conseiller économique au service des communes

Commune de Montagny

NOM	PRENOM	ADRESSE / DOMICILE	SIGNATURE
Busson(	Thierry	Rta des Ptundes 2,1175 Hunnas	
Bussaire!	Silvia	Rta des Maine Les 2, 1711 Hanners	
Joye	Emile	Impane de Bolse/1 MI Morros	21/2
Barraned	Sziphones.	Le Coement 23	
Barard	Benoct	Le Pavernent 23	B.Bavand
Barrel	Ostine.	Le Pour 23/Achiery	O. Breeze
- Jorge	Jean Marc	Rle de Va Birlein 18	J. D. Hora
Mayo Oscie	Bélina	RA. de Montagny 6	Ofoye 1-7
13dge	Anita	imp Botset 1 March	Jour
Joya	Sortur	2 Pile de elbonkigny 6	1-7
John	Sabrina	Imp. de la Villaine 30	
Francely	David	Rte Jes Planches 2, 1975 Manne	75 BN
Lye	Lionel	imp de la villaire 3	Singer
Joye	Christophe	James eleloidille 3	(fra
Joye	Yannick	Re des Buissons 8, 1774 Courset	
Frances	Jean-Clen4	Ate de Fribanieg 7.1	4-7
Francey	Narcine	Trys. des Trys. des Idiro melelles 9	Epaney
trancey	Sanielle	Comp des triendalles 9 Réc de Friboure 21 Grandein	Kancer
Francey	Joseph	Ric de Fribourg 21 Grandein	uz - 398
Auboning	Alexa Are	Imp. Cate des Esserts 33	19/1
Antennay	Magdi	Inp. Caledon Cossots 22	il Some
1917a ww	Total	In des Princia 2 1974 Consid	1 deliger
Terropos	D. horese	Imp. das Produkt 2 1974 Konsul	

NOM	PRENOM	ADRESSE / DOMICILE	SIGNATURE
Wolf	Christian	Die des Muralles 14 Grandier	// Lill
WY.	Valoric	11 10 41	Vlille
TISSOT	Serve	Imp. Ret de la Coix set, Conxet	CITY
Blanc	Cedrica	Imp. du Châtalel 2, Cosset	C.360c-
Terrapon	Nathalie	noute du Pré It chel 7 ville	NX GIVET
Terrapon	1172611	RLe du Pre Hickel	Lender Mony
iTattei	ERICO	Rle du Pre Michel	
S.hallor	Frédéric	ch du Gruson 31, Grindsing	5.4.66
Staller	Helanie	Ch. du Graba 31, Graditios	Achalle
		TO THE OWN INCOME.	MARKAN
		TO THE OWNER OF THE PARTY OF TH	
			774,000,040,000,040,004
PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY A			
		***************************************	

A la fin de la lecture, M. Thierry Bussard procède à la lecture de la lettre reçue du Préfet de la Broye, reproduite ci-après :



Préfecture de la Broye Le Chôteau, caso postate 821, 1470 Estavayer-le-Lac

Monsieur Thierry Bussard Rte des Planches 2 1775 Mannens Préfecture de la Broye Oberamt des Broyebezirks

Le Château, case postale 821, 1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 305 91 20, F +41 26 305 91 21 www.broye.ch

Réf: CC/to

Y direct: +41 26 305 91 20 Courriel: prefecturebroye@fr.ch

Estavayer-le-Lac, le 20 juin 2013

#### Commune de Montagny Assemblée communale du 27 mai 2013

Monsieur,

Votre courrier du 6 juin dernier relatif à l'assemblée communale de Montagny du 27 mai 2013 a retenu toute mon attention et c'est bien volontiers que je réponds à vos interrogations.

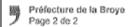
S'agissant des comptes 2012, ils ne sauraient être modifiés étant donné qu'ils comptabilisent les dépenses et les recettes effectives de l'exercice 2012. Toutefois, dès lors qu'ils ont été refusés, ils devront être soumis une nouvelle fois à l'assemblée communale.

Concernant les modifications du budget 2013, il sied de rappeler que l'assemblée communale est souveraine dans ses décisions et que l'adoption du budget 2013, en décembre 2012, ne peut être remise en cause par un groupe de citoyens. En effet, la loi sur les communes dispose que seul le conseil communal peut proposer une reprise en considération d'une décision de l'assemblée communale dans les trois ans qui précèdent (art. 20 LCo).

Dans ces conditions, si le Conseil communal dispose d'éléments complémentaires qui pourraient avoir pour effet de modifier sensiblement ce budget, il devrait proposer une modification du budget 2013 lors de la prochaine assemblée.

Il s'agirait en particulier d'évaluer l'urgence des investissements 2013 déjà décidés mais dont les travaux n'ont pas démarré et, cas échéant, de proposer lors de la prochaine assemblée de reporter, voire d'abandonner, ces investissements. Il s'agirait également de réévaluer les ressources fiscales attendues, de les corriger en fonction des données connues et réalisées. Ces ajustements pourraient nécessiter de proposer la diminution des charges de fonctionnement (hormis les charges liées) afin que le budget ne présente pas un déficit supérieur à 5 % (ce qui nécessiterait alors une augmentation des coefficients d'impôts).

Lors de l'établissement du budget 2014, la commune devra vraisemblablement proposer une augmentation d'impôts. En ce qui concerne les ressources fiscales directes, il s'agira d'analyser la réalité communale, tout en gardant à l'esprit que l'évolution prévue par le Service cantonal des contributions n'est qu'une tendance moyenne de l'évolution fiscale du canton.



Dans l'intervalle, je ne vais pas manquer de provoquer dans les plus brefs délais une séance avec le Conseil communal de Montagny afin de discuter de ces différents éléments.

J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations et reste bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe Chardonnens Préfet de la Broye

Copie pour information

Conseil communal de Montagny Service des communes

A la fin de la lecture, M. Thierry Bussard demande ce qu'il en est de la séance que le Préfet n'allait pas manquer de provoquer dans les plus brefs délais. Il indique d'ores et déjà être surpris, comme bien d'autres personnes présentes ce soir, de ne pas voir le Préfet présent ce soir à l'Assemblée communale. Il remercie d'ores et déjà le Président de lui avoir permis de lire le courrier.

Le Président répond que pour le Conseil communal, il n'était pas nécessaire que le Préfet soit présent pour l'approbation des comptes, le Président en a d'ailleurs discuté avec lui. Le Président précise encore que le Préfet n'a pas encore pris contact avec lui. Le Président pense que cela se fera prochainement.

M. Thierry Bussard n'est pas d'accord, il indique qu'il a parlé au Préfet jeudi passé et il ne lui a pas dit cela.

Le Président répond qu'il n'a pas eu de conversation téléphonique avec le Préfet.

M. Thierry Bussard indique que le Préfet lui a dit qu'il avait eu un contact avec le Syndic de Montagny et qu'il attendait des nouvelles. Mais comme seule nouvelle reçue, il a pris acte du tractanda de l'Assemblée communale et s'est montré surpris.

Le Président répond qu'il a eu un contact immédiat avec le Préfet, pendant l'Assemblée communale du 27 mai déjà et ensuite le lendemain et dans la semaine, il a eu plusieurs échanges avec lui. Le Président confirme qu'il n'a plus eu de contact avec le Préfet après l'envoi de la réponse de la Préfecture à M. Bussard.

M. Bussard se montre surpris que le Préfet n'ait eu aucun contact avec le Conseil communal, in corpore, car il s'agit quand même de quelque chose d'important.

Le Président confirme que le Préfet n'a pas rencontré le Conseil communal in corpore, ses collègues du Conseil communal peuvent en témoigner.

M. Fabien Bachmann, vice-syndic, confirme que le Conseil communal n'a pas encore vu le Préfet. On peut penser qu'il a certainement un agenda très chargé et finalement, sa lettre ne date que du 20 juin. Il

va très probablement prendre contact tout bientôt avec l'Autorité communale, pour provoquer la séance telle que mentionnée dans sa réponse.

M. Thierry Bussard se montre très surpris de cette réponse, car M. le Préfet l'a informé qu'il allait prendre contact avec le Conseil communal in corpore. Il demande si le Conseil communal a eu des contacts avec le service des communes.

Le Président répond qu'il a pris contact avec le service des communes, après l'Assemblée communale du 27 mai 2013. A cette occasion, il a pu parler à M. Ballaman ou M. Mutrux, il n'est pas sûr, et il a informé sur le refus des comptes. Suite à cela, il a été convenu d'une nouvelle Assemblée communale serait organisée d'ici 4 à 5 semaines et qu'il n'y avait pas lieu d'informer par écrit le service des communes, qui en prenait bonne note.

M. Thierry Bussard se montre très surpris par le fait que ni le Préfet, ni le service des communes n'ait pris contact avec la commune, bien qu'il convienne que le délai soit un peu court. Néanmoins, il est aussi très surpris que le Conseil communal revienne proposer à l'Assemblée communale les mêmes comptes.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, rappelle qu'il est question d'approuver les comptes 2012. Le Préfet, dans son courrier, répond clairement que « les comptes ne sauraient être modifiés étant donné qu'ils comptabilisent les dépenses et les recettes effectives de l'exercice 2012 ». Il en va certes autrement du budget, que ce soit 2013 ou 2014, mais l'objet de la présente Assemblée, c'est uniquement les comptes 2012.

M. Thierry Bussard est d'accord pour le compte de fonctionnement, mais pas pour le compte d'investissement, car certains investissements ont été reportés. Le Préfet dit bien dans sa lettre, que c'est au Conseil communal de proposer, lors de la prochaine Assemblée, des modifications. Or, le Conseil communal ne le fait pas.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, insiste sur le fait que l'objet de la présente Assemblée communale, c'est l'approbation des comptes 2012. C'est dont bien les recettes et les dépenses effectives 2012 qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée communale. Le Conseil communal peut décider de soumettre une modification d'investissement qui n'a pas été commencé, et donc qui ne figure pas dans les comptes. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une modification du budget d'investissement 2013.

M. Thierry Bussard, se référant à la lettre du Préfet, indique qu'il est mentionné clairement que c'est au Conseil communal de proposer des modifications lors de la prochaine Assemblée. Cela veut dire que le Conseil communal devrait proposer des solutions pour la suite. Le refus des comptes 2012 est lié à cela. M. Bussard indique qu'il est conscient qu'il n'y a pas d'autre choix que d'accepter les comptes 2012. Il faut trouver des solutions et arrêter de faire des investissements qui pourraient être reportés. La réponse du Préfet est claire : « Dans ces conditions, le Conseil communal devrait proposer une modification du budget 2013 lors de la prochaine Assemblée ». M. Bussard indique que cela est noté noir sur blanc.

M. Fabien Bachmann insiste à nouveau sur le fait que l'on parle des comptes 2012. Le bulletin communal est très détaillé et il n'y a pas d'ambiguïté. Il est clairement mentionné les montants budgétés et les montants comptabilisés. Les différences sont justifiées et on ne peut pas faire mieux.

M. Thierry Bussard demande si la lettre du Préfet ne sert à rien.

M. Fabien Bachmann continue en indiquant que ce sont les sommes effectives qui sont mentionnées et rien d'autre.

M. Thierry Bussard regrette que le Conseil communal n'ait pas prévu, au tractanda, une révision partielle du budget 2013 en cours. Il n'y a rien de nouveau, et c'est pour cela que tout le monde est là ce soir.

Le Président répond que chaque conseiller communal s'est penché sur le budget de son dicastère et, notamment, sur les priorités données aux différents objets. Cela s'est toujours fait et se fera également toujours pour les futurs investissements, avec la collaboration de la commission financière. Mais ce travail ne peut pas se faire en 15 jours. Il faut aussi tenir compte des investissements déjà adjugés ou en cours d'adjudication.

M. Thierry Bussard parle des investissements qui n'ont pas encore démarré.

Le Président lui répond que c'est l'adjudication qui est déterminante, et non pas le début des travaux.

M. Thierry Bussard estime que les adjudications peuvent être bloquées sans autre.

M. Serge Tissot de Cousset, demande que l'on ne revive pas deux fois les erreurs de la caserne des pompiers. Il demande d'arrêter de dépenser alors que la commune n'a pas d'argent. Il demande comment sont tenus les budgets.

Le Président demande un peu de politesse, de se calmer, car cette Assemblée ne donne pas l'occasion d'insulter les gens.

M. Christophe Burri, administrateur communal, rappelle que c'est l'Assemblée communale qui décide des investissements et le Conseil communal est chargé de les mener à bon terme. Il est regrettable de toujours revenir sur la construction de la caserne des pompiers, car ce qui occupe aujourd'hui l'Assemblée communale n'a rien à voir avec ce qui s'est passé à cette époque. Concernant les comptes 2012, le Conseil communal a mené à terme les décisions prises par l'Assemblée communale dans le cadre du budget 2012.

M. Thierry Bussard indique que tant le Préfet que le Service des communes lui ont dit que le Conseil communal peut geler le budget 2013.

M. Christophe Burri, administrateur communale, confirme cela, c'est seulement le Conseil communal qui peut revenir sur des investissements décidés par l'Assemblée communale dans les 3 ans qui précèdent. Actuellement, le Conseil communal n'a pas pris de décision dans ce sens, car comme l'a expliqué le Syndic, et comme mentionné dans le rapport de la commission financière, une étude va être entreprise par le Conseil communal.

M. Thierry Bussard indique que si l'étude commence quand tout est dépensé, c'est quand même un peu tard. Il demande où en est la commune au niveau des dépenses d'investissement.

Le Président donne la parole aux conseillers communaux pour qu'ils répondent directement.

M. Daniel Gendre, conseiller communal, explique que pour le silo à sel de la voirie, les appels d'offres sont parties et suite à la réception des offres, les travaux ont été adjugés à mi-mai. Si cet investissement devait être gelé, il est fort probable que la commune devra s'acquitter d'une pénalité. Il estime cette situation tout à fait dommageable et il serait regrettable d'en arriver là. Pour le véhicule de la voirie, l'appel d'offres a été lancé et une préférence a été donnée à un garage. Actuellement, le Conseil communal est dans l'attente du contrat d'achat de ce garage. Il n'est pas exclu, dans ce cas-là aussi, que la commune doive s'acquitter d'une pénalité.

M. Thierry Bussard estime qu'il devrait être possible de discuter, peut-être pas sur tous les points mais cela devrait être possible. Qu'en est-il de l'investissement pour le nouveau site internet.

- M. Mauro Maimone informe que ce projet est actuellement en veilleuse.
- M. Thierry Bussard demande si les Fr. 20'000.00 pourraient être bloqués.
- M. Mauro Maimone répond que c'est une chose à examiner. Pour lui, ce montant représente des peanuts.
- M. Thierry Bussard demande de tout stopper pendant un à deux mois, jusqu'à ce qu'une décision soit prise, en collaboration avec la commission financière, la Préfecture et le service des communes, pour proposer des reports d'investissements. Il regrette que le Conseil communal ne propose rien à l'Assemblée communale.
- Le Président demande de revenir sur l'objet de la présente Assemblée communale, soit les comptes 2012.
- M. Yannick Joye de Cousset revient sur la remarque de M. Mauro Maimone, conseiller communal, qui considère que Fr. 20'000.00, sont des peanuts. Il propose à chaque citoyen présent à l'Assemblée, qui va payer des impôts prochainement, de ne pas s'acquitter de la prochaine tranche de 400 à 500 francs, car ce sont des peanuts.
- M. Jean-Louis Francey de Cousset revient sur les questions qu'il a posées lors de l'Assemblée communale du 27 mai. Il demande une réponse aux questions suivantes : 1. À quel moment le Conseil communal a-t-il constaté que la perception de l'impôt sur les personnes physiques n'était pas dans la cible ? 2. Quelles mesures ont été prises à cet instant ? Il tient à remercier pour la qualité du procèsverbal du 27 mai qu'il considère comme parfait. Mais, à sa lecture, on constate que le Conseil communal n'a pas répondu à ces deux questions. Au niveau de la gestion, avec un tableau de bord bien à jour, ce n'est pas les deux derniers mois qui permettent de tirer la sonnette d'alarme comme on le voit maintenant. Il demande de répondre à ces deux questions.

Le Président donne la parole à l'administrateur communal qui va répondre, du fait qu'il s'agit d'une question technique.

M. Christophe Burri, administrateur communal, répond que le moment est lié à la facturation des impôts, et donc d'un domaine assuré par l'administration communale. Il explique que le montant comptabilisé dans les recettes fiscales est composé de deux éléments. D'abord, une estimation des recettes fiscales, sur la base des acomptes facturés et ensuite, des factures établies sur la base des avis de taxation. Les factures viennent consolider l'estimation des impôts, un actif transitoire qui fait l'objet d'une extourne au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Un premier moment qui permet de se rendre compte de la situation est celui où la commune est en possession de l'ensemble des avis de taxation. Il est alors possible, à ce moment-là, de s'assurer si l'estimation fiscale faite sur la base des acomptes facturés, est correcte. Un autre moment important est celui où, dans le cadre des travaux de bouclement, l'administration communale établit l'estimation des recettes fiscales, sur la base des acomptes facturés durant l'année fiscale. Concernant la facturation des décomptes d'impôts, c'est donc le moment où la commune est en possession de tous les avis de taxation qui est déterminant. Or, dans la situation qui nous occupe, les avis de taxation sont arrivés en nombre en janvier et février. A ce moment, la commune n'avait toujours pas recu l'ensemble des avis de taxation, il en manquait encore. Néanmoins, un point a été fait et c'est donc en février que l'on a constaté un manque dans les recettes fiscales. Ensuite, dans le cadre des travaux de bouclement, l'estimation qui se base sur les acomptes facturés a montré un fléchissement et c'est donc la conjonction des deux éléments qui ont conduit à des rentrées fiscales bien inférieures à celles budgétées. En février, ce fût donc un peu la douche froide pour tout le monde. Néanmoins, des recherches ont été faites pour identifier le problème mais, après avoir parcouru les avis de taxation, force a été d'admettre que les cotes fiscales des personnes physiques se situaient de manière bien en dessous des estimations.

M. Fabien Bachmann, vice-syndic, indique quant à lui, au niveau des dépenses, que toutes les factures sont visées et contrôlées pour une conformité avec le budget. Pour les conseillers communaux, il est possible de passer en tout temps à l'administration communale pour obtenir un point de la situation sur les comptes et le budget. La situation comptable est constamment mise à jour en fonction des engagements décidés par la commune.

M. Dominique Oberson de Cousset se montre surpris par la réponse de l'administrateur communal concernant le montant comptabilisé dans les recettes fiscales. Il se demande comment il est possible d'estimer des impôts alors que certains contribuables n'ont pas complété et déposé leur déclaration fiscale. Il est tout à fait normal de connaître des variations, avec le décalage des années. Mais il estime que c'est trop tard d'attendre la fin de l'année pour procéder à un calcul d'estimation des recettes fiscales. A son avis, cela devrait être possible lorsque la commune est en possession du 80 % des données.

M. Christophe Burri, administrateur, explique en détail comment est calculée l'estimation fiscale, qui se base sur les acomptes facturés par l'administration communale durant l'année, mais avec une certaine marge du fait qu'il s'agit de montant provisoire estimé eux aussi. Il faut savoir que les acomptes d'impôts 2013 se basent sur le dernier exercice fiscal complet connu, en l'occurrence, les données fiscales 2011. Bien sûr, on peut penser que cette manière de faire, décalée dans le temps, est un peu légère mais c'est bien la seule manière possible de le faire.

M. Fabien Bachmann, vice-syndic, explique quant à lui que la surprise pour le Conseil communal a été de constater une baisse des recettes fiscales alors que la population augmente. La cause à cette situation est toute simple, il s'agit en grande partie des allégements fiscaux décidés par l'Etat et qui ont des répercussions directes sur les communes. Ces allégements sont décidés par l'Etat et il est impossible pour le Conseil communal d'agir pour compenser cela.

Mme Christine Neuhaus, conseillère communale, pense aux contribuables qui ont des soucis financiers et elle tient à dire que la commune fait tout pour trouver des arrangements par acomptes.

L'administrateur communal complète en indiquant, pour éviter tout malentendu, que tout arrangement financier de paiement par acomptes de créances arriérées fait l'objet de facturation d'intérêts de retard, ceci afin de garantir une égalité de traitement avec les personnes qui règlent leurs créances dans les temps.

M. Thierry Bussard demande pourquoi la commune a suivi les recommandations du canton pour l'estimation des recettes fiscales du budget 2012, en augmentant de 8,4 % son estimation, alors que le canton annonçait des baisses fiscales et pourquoi la commune a diminué le budget 2013 concernant les frais de rappels et de poursuites.

Le Président donne la parole à l'administrateur communal qui répond que depuis 15 ans qu'il travaille dans les finances communales, le Conseil communal a toujours suivi les recommandations de croissance du canton pour les recettes fiscales. Il explique que cette estimation se base sur une statistique par commune établie par le Service cantonal des contributions (SCC), qui définit également un taux évolutif. Donc, ces 15 dernières années, l'estimation fiscale dans le budget a toujours tenu compte du taux proposé par le SCC. Si cela a toujours été fait ainsi, c'est que jamais pareille situation telle que 2012 ne s'est produite dans le passé. Naturellement, l'estimation des recettes fiscales ne pourra pas être calculée de la même manière en 2014. Quant à la diminution des frais de rappels et de poursuites au budget 2012, cela se justifie par le fait qu'un montant analogue a été comptabilisé dans les comptes 2010. Pour rappel, pour le budget 2012, c'est principalement le dernier exercice comptable connu, en l'occurrence 2010, qui sert de référence.

- M. Thierry Bussard, se référant sur le fait que cela fait plus de 15 ans que les impôts sont estimés de la même manière, ne comprend pas pourquoi depuis 2006, la cote d'impôt n'a jamais évolué de plus de 1.2 %. Il conteste dès lors les propos de l'administrateur communal.
- M. Christophe Burri, administrateur communal, demande à M. Thierry Bussard de passer au bureau communal pour lui démontrer, preuves à l'appui, que les estimations fiscales de la commune ont toujours suivi les prévisions du SCC. Il précise que la seule modification qui a été apportée à l'estimation fiscale par le Conseil communal est consécutive, il y a quelques années, au départ d'un contribuable fortuné, ceci afin de ne pas surévaluer les recettes fiscales les années qui ont suivi son départ.
- M. Yannick Joye de Cousset demande comment il se fait que la plupart des communes du canton boucle leurs comptes avec du bénéfice, après comptabilisation d'amortissements supplémentaires, alors que Montagny boucle avec une forte perte. Sont-ils plus malins ? Ont-ils moins de vieux, pour reprendre les statistiques communales ? Y'a-t-il moins de cas sociaux ?
- M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, se réfère à un article paru dans le quotidien La Liberté du 15 février 2013, lorsque M. Mutrux, chef de service au Service des communes, explique que les communes fribourgeoises allaient devoir augmenter leurs impôts du fait des allégements fiscaux décidés par le canton. Pour 2013, 13 communes, un record, ont dû adapter à la hausse leur taux fiscal. M. Fabien Bachmann cite le nom des 13 communes. Pour Montagny, il va falloir adapter le taux fiscal. Cela n'a pas été fait tout de suite, car il était question d'attendre sur les conséquences financières de la planification des EMS dans le district, pour ne procéder qu'à une seule et unique adaptation du taux d'impôt. Pour terminer, M. Fabien Bachmann cite l'exemple du village voisin de Domdidier, qui ne doit son résultat fortement bénéficiaire qu'à des recettes fiscales fortement bénéficiaires des personnes morales, une denrée malheureusement bien rare à Montagny.
- M. Yannick Joye de Cousset demande comment ont fait les 150 autres communes.
- Le Président répond qu'il est probable que certaines ont augmenté leur taux d'impôt les années précédentes. Lors de la reprise des hôpitaux par l'Etat, il y a 5-6 ans, la commune aurait dû augmenter ses impôts par rapport aux prévisions du canton. D'autres communes ont pu baisser leur taux fiscal, cela dépend des situations individuelles au niveau des rentrées fiscales.
- M. Hubert Tissot de Cousset propose de reporter, voire même d'annuler la construction de la centrale de chauffage à distance.
- Le Président répond que ce n'est pas possible, des contrats ont été signés entre le fournisseur d'énergie et des propriétaires. La commune a elle-même un contrat avec le Groupe E.
- M. Hubert Tissot répond que c'est possible. Il cite l'exemple de la commune de Lausanne qui a perdu 2 mio. de francs du fait de l'abandon du projet de nouveau stade olympique.
- Le Président rappelle que du fait de l'encaissement d'une location au Groupe E, il s'agit d'une opération quasi blanche pour la commune. Et il faut mettre dans la balance la modernisation des chauffages des bâtiments publics, car il n'est pas possible de chauffer des nouveaux bâtiments publics avec du mazout.
- M. Erico Mattei de Montagny-la-Ville, qui travaille dans le secteur du chauffage à mazout et au gaz, rappelle que les chaudières sont aujourd'hui performantes et que les coûts d'exploitation de telles installations sont faibles en regard avec ceux du réseau de chauffage à distance (CAD). Il demande au Conseil communal de calculer en fonction de l'investissement pour le CAD.

- M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, informe M. Erico Mattei qu'il n'est pas possible, pour une commune, de remplacer une installation au mazout par une nouvelle du même type.
- M. Erico Mattei conteste les propos de M. Bachmann et demande qu'on lui fournisse le texte de loi qui mentionne cela.
- M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, précise qu'il est question, pour la commune mais aussi pour l'Etat, de montrer l'exemple. C'est pourquoi le Conseil communal soutient le projet du CAD à Cousset.
- M. Thierry Bussard revient sur la séance d'information qui s'est déroulée à Mannens concernant les futurs travaux d'épuration et trouve paradoxal que lors de cette séance, les personnes ont été informées que Frigaz allait poser une conduite à Mannens par la même occasion.
- M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, explique qu'il n'y a rien de paradoxal. Il était juste question de proposer aux propriétaires de Mannens de se raccorder au gaz naturel du fait des travaux d'importance qui vont se dérouler dans ce village. Le gaz naturel arrivera aussi à Cousset en tant qu'énergie d'appoint au bois. Le plan communal des énergies empêche toute concurrence à ce niveau. Concernant le village de Mannens, il n'est pas possible de construire une centrale de chauffage à distance du fait qu'il n'y a que peu de bâtiments à grand volume chauffé, un critère essentiel pour la faisabilité d'une telle installation.
- Le Président demande s'il y a encore d'autres questions.
- M. Frédéric Schaller de Grandsivaz demande que l'on vote sur les comptes 2012 au bulletin secret.
- M. Dominique Oberson de Cousset demande ce qui va se passer si les comptes 2012 devaient être refusés une nouvelle fois.
- Le Président lui répond que les comptes 2012 seraient soumis une nouvelle fois au vote de l'Assemblée communale.
- M. Thierry Bussard de Mannens s'est renseigné auprès de M. le Préfet qui lui a dit qu'il était tout à fait possible de voter une 3<sup>ème</sup>, voire une 4<sup>ème</sup> fois les comptes. Mais il y a aussi la possibilité, pour le service des communes et une fiduciaire indépendante, de ré-analyser en détail les comptes 2012 dans leur ensemble.

Mme Christine Neuhaus de Montagny-la-Ville revient sur le vote concernant la centrale de chauffage à distance et rappelle que sur l'ensemble des citoyens, seules 53 personnes ont participé à l'Assemblée communale décisive. Il n'est donc pas juste aujourd'hui de faire des reproches au Conseil communal qui est chargé de mener à bien cette construction.

Le Président revient sur la proposition de M. Frédéric Schaller qui demande le vote au bulletin secret. Il rappelle que pour voter au bulletin secret, un cinquième des membres présents doit accepter la proposition de M. Frédéric Schaller. Il soumet dès lors cette proposition en demandant aux personnes qui souhaitent voter les comptes 2012 au bulletin de secret de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 44 avis favorables. Le Président informe que ce nombre dépasse le cinquième des 115 personnes présentes, soit 23. Dès lors, le vote sur les comptes 2012 aura lieu au bulletin secret. Le Président demande aux scrutateurs de se diriger vers l'administrateur communal pour la distribution des bulletins de vote.

Une fois tous les bulletins distribués, le Président demande aux personnes qui acceptent les comptes 2012 de voter oui. Ceux qui refusent les comptes votent non.

Après récolte des bulletins et dépouillement par les scrutateurs et l'administrateur communal, le Président procède à la lecture des résultats :

Bulletins distribués: 108
Bulletins rentrés: 108
Bulletins blancs: 4
Bulletins nuls: 0
Bulletins valables: 104
Ont voté oui: 50
Ont voté non: 54

Le Président indique que les comptes 2012 de la commune de Montagny sont refusés pour une seconde fois.

Le Président demande maintenant ce que souhaite l'Assemblée communale. Il demande s'il y a lieu de prévoir une enquête administrative, qui va coûter entre Fr. 8'000.00 et Fr. 15'000.00, procédure qui sera gérée par le Préfet avec l'appui d'une fiduciaire indépendante.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz répond en estimant être le porte-parole des personnes qui ont refusé les comptes, que l'Assemblée communale attend du Conseil communal des propositions afin de stopper l'hémorragie, notamment en stoppant certains investissements. Une fois que cela aura été fait, les comptes 2012 seront acceptés.

M. Thierry Bussard tient à préciser qu'il n'a jamais été question de proposer une enquête administrative.

Le Président répond qu'il n'a jamais dit que M. Thierry Bussard voulait une enquête administrative. Il le remercie pour sa remarque et passe au point suivant, en donnant la parole à M. Martin Rihs, pour les « divers ».

# 3. Divers

- M. Martin Rihs, en préambule, comprend bien les soucis des citoyens suite aux comptes déficitaires 2012. De plus, parler de hausse des impôts n'est pas agréable. Il tient à expliquer comment il définit personnellement un déficit. Il s'agit de la différence entre les prestations de la commune et les moyens permettant de les financer. L'Assemblée communale demande des propositions pour économiser. M. Martin Rihs répond qu'il peut tout à fait les faire mais il sait d'ores et déjà quelle sera la réaction des citoyens. Chaque proposition du Conseil communal va faire mal, faire souffrir quelqu'un. Cela va inévitablement provoquer une réaction en force des personnes touchées qui vont tout faire pour empêcher la mise en œuvre de ces mesures. Après 6 mois d'expérience au Conseil communal, il peut tout à fait s'imaginer la situation. Des groupes qui se mobilisent les uns contre les autres.
- M. Thierry Bussard n'est pas tout à fait d'accord. Il est question de présenter un budget et des comptes équilibrés, qui peuvent même être légèrement déficitaires. Mais il n'est pas question d'accepter une telle évolution, une perte cumulée sur 3 ans qui pourrait atteindre 1,7 mio.
- M. Martin Rihs répond que les propositions du Conseil communal feront mal et ne se limiteront pas au budget d'investissement. Le résultat au final sera qu'il y aura beaucoup de mécontents.
- M. Thierry Bussard demande que le Conseil communal fasse des propositions. Si cela avait été fait ce soir, le débat aurait pu évoluer.

M. Frédéric Schaller regrette que le Conseil communal n'aie rien soumis ce soir comme proposition de modification du budget lors de la présente Assemblée communale

M. Beat Grossrieder de Cousset reconnaît que le budget a été accepté tel quel par l'Assemblée communale et l'on ne peut pas revenir en arrière. Si seulement 53 personnes acceptent un crédit de plus 1 mio. pour la centrale de chauffage à distance, alors on peut se poser la question si dans une commune de plus de 2000 habitants, il ne faudrait pas changer quelque chose au niveau du pouvoir législatif. Ensuite, comme cette nouvelle situation financière n'était pas connue au moment du vote pour la centrale de chauffage à distance, il propose que l'Assemblée communale revote une nouvelle fois sur la construction de la centrale de chauffage à distance. Cela a été fait pour Fr. 20'000.00 en ce qui concerne les tapis de protection de la salle polyvalente de Cousset, il se demande pourquoi on ne devrait pas le faire pour la centrale de chauffage à distance. Ce serait l'occasion, pour l'Assemblée communale, de voir que le Conseil communal est prêt à s'engager pour changer les choses.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques dans les divers.

M. Hubert Tissot de Cousset demande que le Conseil communal intervienne auprès du canton de Vaud pour demander des indemnités de passage pour les véhicules qui sont déviés à cause de travaux dans le canton de Vaud. Il s'agit de compenser les nuisances et la détérioration des infrastructures communales. Il signale encore que la patte d'oie du chemin béton des Granges qui débouche sur la route de Corcelles à Cousset est trop étroite, et, de ce fait, les convois agricoles qui viennent de Corcelles doivent rouler jusqu'au giratoire au centre du village pour faire demitour. Cela crée des nuisances et des détériorations. Il demande s'il n'est pas possible, à moindre frais, d'améliorer cette patte d'oie.

Le Président répond qu'il n'est pas possible d'interdire le passage de véhicules sur des routes publiques lorsque des déviations sont nécessaires pour raison de travaux. La commune est la première à faire appel aussi à la solidarité de nos voisins quand cela s'avère obligatoire. Dans un passé proche, le Conseil communal a demandé réparation au canton de Vaud suite à des dommages aux routes. Il a reçu comme réponse un refus d'entrer en matière. Concernant la patte d'oie, il n'y a pas de solution facile et compte tenu de la situation financière, une telle amélioration n'est pas possible pour l'instant.

M. Thierry Bussard demande au Conseil communal de bloquer immédiatement tous les investissements qui n'ont pas encore commencé, soit le nouveau site internet, le véhicule de voirie et le silo à sel, jusqu'à ce qu'une analyse soit menée avec la Préfecture et le service des communes pour décider de la suite à donner.

Le Président répond qu'il en prend bonne note.

La parole n'est plus demandée et le Président revient sur le remplacement des tapis de la salle polyvalente de Cousset, notamment le fait qu'il ait été traité de magouilleur lors de la dernière Assemblée communale. Il fait un historique de la procédure de remplacement et démontre que le Conseil communal a tout fait dans les règles et qu'à aucun moment, il a pris une initiative d'achat sans l'accord de l'Assemblée communale, comme le laissait le supposer un citoyen.

M. Beat Grossrieder de Cousset demande, comme pour les tapis qu'il vient de citer, que l'Assemblée communale puisse revoter sur la centrale de chauffage à distance. Il souhaite connaître quelles sont les conséquences financières pour la commune et qui sont les propriétaires intéressés à se raccorder. Par ailleurs, il doute qu'une telle installation puisse être rentable.

Le Président répond que des contrats sont déjà signés et des nouveaux immeubles qui viennent d'être terminés devront être raccordés au réseau.

M. Beat Grossrieder demande comment ces bâtiments seront chauffés l'hiver prochain.

Les travaux de construction de la centrale débuteront d'ici une à deux semaines. Les conduites seront tirées en parallèle. Une séance est fixée lundi prochain avec la commission financière pour discuter de la situation financière et il est hors de question de partir avec ce chantier si les estimations financières ne sont pas conformes au budget.

M. Joël Terrapon de Cousset se sent particulièrement visé par les termes utilisés par le Président concernant les tapis de la salle polyvalente de Cousset. Le Président a dit par deux fois qu'il l'aurait traité de magouilleur. Or, ce n'est pas vrai, ce n'est pas un terme qu'il utilise et il demande d'écouter les enregistrements pour s'en convaincre. Par contre, il reconnaît avoir douté du fait que le Conseil communal avait déjà acheté les tapis avant l'approbation de l'achat des enrouleurs. Il revient ensuite sur les arguments qui l'ont motivé pour demander le refus de l'investissement, décidé en 2009 à Montagny-la-Ville, événement dont il est fier. Il reconnaît finalement que l'Assemblée communale a accepté l'achat des enrouleurs et des tapis en décembre 2010 à Cousset, séance à laquelle il n'a pas pu participer. Par contre, il déplore la qualité des nouveaux tapis qu'il juge comme médiocre, qui ne collent pas contre les bords et qui gondolent.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, cite un passage du dernier procès-verbal et il est clairement mentionné que M. Joël Terrapon accuse le Conseil communal d'avoir déjà acheté les tapis avant même la décision de l'Assemblée communale. Or, cela n'a jamais été le cas, le Président l'a démontré ce soir avec la présentation de l'historique de la procédure d'achat.

M. Joël Terrapon regrette que l'on puisse dire qu'il ait traité de magouilleur le Président. Ce n'est pas vrai, il n'a pas utilisé ce mot comme l'a dit tout à l'heure le Président.

M. Fabien Bachmann répond que ce n'est pas le terme « magouilleur » qu'il veut relever, mais que ce genre d'intervention, parfaitement fausse, jette le discrédit sur le Conseil communal et cela, c'est inacceptable. Ce n'est pas la première fois que des interventions fantaisistes viennent fausser les débats et, à l'avenir, le Conseil communal se réserve la prise de mesures si cela devait continuer.

M. Thierry Bussard relève que le terme « magouilleur » faussement utilisé par le Président est du même acabit et que dès lors, il faut faire preuve de plus de respect.

M. Joël Terrapon indique qu'il n'en tient pas rigueur car le Conseil communal mérite du respect pour les tâches menées pour le bien de la collectivité. Il demande simplement du respect pour les citoyens.

M. Daniel Schrago de Montagny-la-Ville demande combien de personnes ont d'ores déjà convenu de se raccorder au réseau de chauffage à distance.

Le Président répond que la commune n'est pas au courant, le réseau de chauffage à distance est privé. La commune construit le bâtiment qui fait l'objet d'une location annuelle de Fr. 21'000.00 sur 20 ans.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la séance à 21h50 en informant que deux apprentis de la commune ont terminé leur formation. M. Medin Selimovic a obtenu sa maturité professionnelle d'employé de commerce et M. Kevin Buttet son CFC d'agent d'exploitation.

Avant de terminer, le Président profite de l'occasion pour présenter le nouveau cafetier du restaurant des Arbognes, M. Sébastien Marella, qui se fait un plaisir d'offrir une agape après l'Assemblée.

Le secrétaire :	Le syndic :
Christophe Burri	Hubert Oberson